
Adresse des autorités constituées et de la société populaire de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui applaudissent l'énergie et les vertus de la Convention d'écraser les monstres qui osent la tyranniser, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui applaudissent l'énergie et les vertus de la Convention d'écraser les monstres qui osent la tyranniser, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 113-114;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22643_t1_0113_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Du patriotisme et des mœurs :
La République est affermie,
La Liberté bénit vos coups;
Vous avés sauvé la Patrie,
Et du 9 Thermidor l'honneur est tout à vous.

Tandis que, fixant la victoire,
Mes héros dispersent les rois,
Associés-vous à leur gloire
Par la sagesse de vos lois.
Si la valeur, sur les frontières,
Aux tyrans porte la terreur,
Que la constance et les lumières
Sur mon sol triomphant ramènent le bonheur !
Par C.J. TROUVÉ (*l'un des rédacteurs du Moniteur*).

La Convention en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique.

32

Les autorités constituées et la société populaire de Chalon-sur-Saône^a (1), la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire de La Chapelle Franciade^b (2), le conseil général de la commune de Dèppe (3), la société populaire d'Epernay^c (4), le conseil municipal de Châlons-sur-Marne^d (5), les membres du conseil général de la commune de Blois^e (6), les administrateurs du département de Loir-et-Cher^f, applaudissent aux heureux résultats de l'énergie et du courage de la Convention nationale dans les journées des 9, 10 et 11 thermidor. Ils bénissent le dévouement imperturbable des représentants du peuple à la cause de la liberté, et leur courage invincible pour la défense des droits du peuple.

Mention honorable et insertion de chacune de ces adresses au bulletin (7).

a

[Chalon-sur-Saône, 13 therm. II] (8)

Représentans du peuple français,

Toujours des traîtres ! Toujours des conspirations contre le peuple et la liberté ! Mais la liberté est impérissable parce qu'elle est soutenue par le peuple, qui trouve dans son énergie et ses vertus la force et les moyens toujours infaillibles d'écraser tous les monstres qui osent entreprendre de le tyranniser.

(1) Saône-et-Loire.

(2) Départ^t de Paris.

(3) Seine-Inférieure. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).

(4) Marne.

(5) Marne.

(6) Loir-et-Cher.

(7) *P.-V.*, XLIII, 10.

(8) C 314, pl. 1 259, p. 36; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 366; *Débats*, n° 682; *J. univ.*, n° 1 715; *J. Sablier* (du matin), n° 1 477. Mention in *J. Fr.*, n° 678; *Bⁱⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).

Le récit d'un nouvel attentat contre la Convention nationale et la souveraineté du peuple nous a soulevé de la plus profonde indignation, sans affaiblir notre courage. Vainement tous les scélérats se coaliseroient pour nous asservir : chaque jour dût-il voir éclore de nouvelles trames, chaque jour nous serons prêts à faire de nouveaux efforts pour en anéantir les auteurs. Le peuple français ne peut rien redouter; il a juré d'être libre; il le sera, malgré les complots : sa massue exterminera les traîtres et la patrie sera sauvée.

Citoyens représentans, vous venez encore de nous affermir dans cette idée consolante. Votre dévouement imperturbable à la cause de la liberté, votre courage invincible pour la défense des droits du peuple viennent de vous faire terrasser les monstres qui vouloient lui ravir ce qu'il a de plus cher.

Ô comble d'égarement et d'horreur !... les foudres préparés par les Français pour pulvériser les tyrans et leurs satellites ont été dirigés contre vous ! on vous a investi, menacé... Mais vous avez bravé tous les dangers pour ne vous occuper que du salut du peuple.

Les scélérats ! pouvoient-ils donc espérer de survivre à leurs forfaits ? ils n'avoient pas paralysé les bras des républicains dont les âmes brûlantes pour la liberté ont dicté le serment de la défendre et de mourir pour elle. Nous l'avions fait et nous venons de le répéter. Croyez que nous y serons fidèles.

A la voix de la Convention nationale, on nous verra courir partout où le danger l'exigera, et, réunis à tous les bons républicains, nos corps feront un rempart à la représentation nationale, à la liberté, à l'égalité et à la patrie.

Vive la République ! Vive la Montagne !

BEAUME fils aîné (*secrét.*), DUSSUD (*secrét.*), VISSON (*présid.*), DRIN (*vice-présid.*), [et plus de 190 autres signatures].

[Extrait des registres des délibérations de la société populaire régénérée de Chalon-sur-Saône].

Les nouvelles intéressantes arrivant de Paris ayant donné lieu à cette séance, après avoir été ouverte aux cris accoutumés de « vive la République, vive la montagne ! », elle a commencé par la lecture de ces nouvelles. La plus vive joie a pénétré tous les esprits au récit des succès de nos armées, mais bientôt ce sentiment a fait place à la plus profonde indignation lorsque, par la lettre de Charles Millard, notre représentant, on a ouï parler de la conjuration atroce, à la tête de laquelle s'étoit placé Robespierre, qui, jusqu'à ce moment, avoient (*sic*) eu le talent de tramer la perte du peuple dans le secret et sous le voile du plus grand patriotisme.

A peine cette lecture a été terminée que, par un mouvement spontané, toute la société s'est levée, a renouvelé le serment mille fois prêté et gravé dans tous les cœurs des bons Français de vivre libre ou de mourir pour la liberté, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'union et l'indivisibilité de la République, et de rester à jamais uni à la cause du peuple et à la Convention nationale.

Ce serment a été suivi des cris mille fois répétés de : vive la liberté, vive la République, une, indivisible et démocratique !

La société a ensuite délibéré qu'elle enverrait deux commissaires auprès de la Convention nationale pour la féliciter des mesures énergiques qu'elle vient de prendre pour le bonheur du peuple, en portant la mort dans le sein des traîtres qui, dans l'ombre du mystère et à l'abri de l'estime du peuple, qu'ils avoient surpris par leur hypocrisie, tramoièrent la perte de ce peuple et vouloient rétablir l'esclavage sur les ruines d'un gouvernement libre, fruit de 5 ans de combats, et que les François se sont donné malgré les efforts multipliés des tyrans coalisés et des conspirateurs. Pour porter son vœu à la Convention, elle a choisi les citoyens Millard, Paschal et Lagneau.

Elle a, en outre, délibéré qu'elle feroit placer, sur le frontispice de la porte du lieu de ses séances, l'article 27 des droits de l'homme et du citoyen, conçu en ces termes : *Que tout individu qui usurperoit la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.*

La séance a été levée à midi, aux cris de : vive la République, vive la liberté, vive la Convention ! Et s'est le président soussigné avec les secrétaires (1).

b

[S.d.] (2)

Citoyen président, citoyens représentans

La société populaire, le comité de surveillance, la municipalité de La Chapelle Franciade, réunis en députation, viennent féliciter la Convention nationale de l'heureuse découverte d'un complot formé sous le manteau du patriotisme en apparence le plus avéré, et, par conséquent, par l'hypocrisie la plus abominable. Tous, citoyens représentans, nous venons applaudir aux mesures énergiques, sages et rigoureuses que vous avez prises pour faire disparaître de votre sein un tyran audacieux qui, comme un nouveau Cromwel, appelant sans cesse les regards vers lui, ne cherchoit plus qu'à subjuguier ces concitoyens. La justice nationale a frappé ce monstre exécrationnel. Ce Robespierre et ses complices, tyrans de la liberté, ne sont plus. L'Être suprême, qu'il n'a sans doute reconnu que pour mieux s'attirer la bienveillance des citoyens, ne l'a préservé du fer assassin que pour le livrer au châtement mérité par son hypocrisie. Oui, il a échappé alors pour que la nation elle-même puisse punir en lui le traître le plus hypocrite qu'elle ait jamais renfermé.

(1) Pour extrait DUSSUD (*secrét.*), BENOIT (*secrét.*), BEAUME fils aîné (*secrét.*), P.c.c. VISSON (*présid.*). On lit, au-dessus du texte : « Les mêmes députés de la société populaire de Chalon-sur-Saône ont été expressément chargés d'exprimer le même vœu de la part des sociétés populaires de Givry et Chagny, district dudit Chalon-sur-Saône, et leurs adresses, ainsi que celles de toutes les autorités constituées de la commune de Chalon, ont été déposées au comité de correspondance ».

(2) C 314, pl. 1 259, p. 51. Mention dans *J. Fr.*, n° 678.

Quel exemple, citoyens représentans, pour les conspirateurs ! Celui-ci et ses satellites avoient pris toutes les précautions pour assurer leur projet liberticide. Avec les mots de vertu, de fraternité et d'égalité qu'ils prononçoient sans cesse, ils croyoient les citoyens pour eux. Mais non ! Les vrais citoyens entendent leurs discours, mais ils ne sont pas pour les tyrans, ils sont pour la patrie, ils sont pour la représentation nationale. Aussi les a-t-on vu[s] se rallier autour d'elle. Toutes les sections de Paris, ces sections incorruptibles et vigilantes pour l'intérêt commun, sont venues à l'envie (*sic*) les unes des autres, environner cette enceinte, et, malgré les ordres d'un chef traître et corrompu, présenter leur[s] corps comme autant de bouclier[s] pour vous défendre.

Que n'avons-nous été instruits à l'instant même que vous étiez menacés, augustes représentans ! On nous eût vu[s], quittants le fléau et le van, abandonnans nos récoltes, courir, la pique à la main, vous faire un rempart de nos corps. Oui, citoyens représentans, en tout tems nous sommes pour vous, en tout tems nous sommes pour la liberté. Si nos frères, si nos enfants victorieux la défendent au prix de leur sang, et si généreusement sur les frontières, nous autres au-dedans, nous la maintiendrons au même prix, et pour vous et pour la patrie, toujours heureux de pouvoir s'écrier en mourant : mort aux tyrans ! Vive la liberté ! Vive la Convention ! Vive la République !

DESMARETS (*maire*).

c

[Epernay, 14 therm. II] (1).

Tremblez, tirans de l'Europe; votre digne émule Catilina n'est plus ! Déjà plusieurs des conjurés ont subi la peine due à leurs forfaits; le reste va être pulvérisé; encore quelques jours, et la patrie n'aura plus à rougir de leur présence.

Les scélérats ! Après tant de conspirations découvertes et anéanties, après tant de tête[s] criminelles abbatues, tant de contre-révolution[n]naires exterminés, vouloir encore trahir la patrie ! Vouloir encore nous redonner un roy !

Lâches hypocrites ! Vous aviez sans cesse à la bouche les mots d'honneur, de justice, de probité, de vertus, et vos cœurs suoient le crime, le sang et le carnage. Vous raisonnez en théologiens sur l'existence de l'Être suprême, et personne n'y croyoit moins que vous. Vos discours étoient une compilation d'argumens sur l'immortalité de l'âme, et vous étiez, au fond, les êtres les plus immoraux. Assassins, vous criiez continuellement à l'assassinat ! Ambitieux, vous prêchiez la modestie ! Vous détestiez les rois, et les rois étoient vos amis ! Tous les crimes de l'Angleterre, que vous nous peigniez avec tant d'énergie, vous les partagiez avec son Pitt, ses ministres, son parlement ! Vous sem-

(1) C 314, pl. 1 259, p. 40. Mention dans *Ann. patr.*, n° DLXXXI; *J. Fr.*, n° 679; *B^m*, 26 therm. (2^e suppl.).